



**COMPTE-RENDU
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Mardi 5 Septembre à 18 h 30

**DÉPARTEMENT DE LANDES
ARRONDISSEMENT DE DAX
COMMUNE DE
SAINT GEOURS DE MAREMNE**

**Nombre de conseillers élus :
19**

**Conseillers en exercice :
19**

**Conseillers qui ont pris part
À la délibération :
17**

L'an deux mil dix-neuf, le cinq du mois de septembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Saint Geours de Maremne s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel PENNE, Maire

Membres présents : ALBUQUERQUE Antoni, ATHANASE Pierre, BOULAN Jean-Marc, BRETHER Myriam, CAZAUX Julien, CRANCEE Véronique, DARMAILLACQ Marie José, DIRIBERRY Mathieu, DUCAMP Séverine, FORGUES Jean-Pierre, GAYSSOT Cyril, LESTAGE Michel, LUC Evelyne, MARS JOLIBERT Patricia, PESQUÉ Christelle

Absentes excusées : Mmes Niant Sandrine et TINOT Caroline

Secrétaire de séance : Mme PESQUÉ Christelle

Date de convocation : 28 août 2019

Ordre du jour :

0. Approbation du Procès-verbal de la séance du 9 juillet 2019
1. 2019-50DE – Révision des loyers des maisons communales
2. 2019-51DE - Convention relative au versement d'un fonds de concours – Travaux de sécurité « rue de Bellocq »
3. 2019-52DE - Convention construction de 15 logements sociaux – Domaine du Lavoir
4. 2019-53DE : Création d'un emploi temporaire

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 MAI 2019

**Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents et représentés**

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 9 Juillet 2019

N°2019-50DE – RÉVISION DES LOYERS DES MAISONS COMMUNALES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les loyers des maisons communales sont révisibles chaque année au 1^{er} juillet en fonction des variations de l'indice de référence. (+1.74% au 4^{ème} Trimestre 2018 source INSEE).

Compte tenu de la réglementation en vigueur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

FIXE ainsi qu'il suit le montant des loyers des maisons communales à compter du **1^{er} juillet 2019**.

Appartement au 12 Rte du Tambourin	211.41 €
Appartement au 14 Rte du Tambourin	211.41 €
Appartement au 05 Rue de la Gare	315.04 €
Appartement au 09 Av du Parc des Sports	487.22 €
Appartement Place des Arènes	369.32 €

Rendu exécutoire par affichage le : 06/09/2019 et transmission au contrôle de légalité le : 06/09/2019

N°2019-51DE - CONVENTION RELATIVE AU VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS – TRAVAUX DE SECURITE RUE DE BELLOCOQ

Madame Patricia MARS-JOLIBERT, Adjointe au Maire déléguée à la voirie, rappelle à l'Assemblée que la commune a engagé une démarche de sécurisation de la rue de Bellocq afin de faire diminuer la vitesse des véhicules motorisés.

Les travaux projetés consistent à créer une « Zone 30 » comprenant des chicanes espacées de moins de 200m.

Ces travaux de réaménagement de voirie existante et des espaces associés sont inscrits au PPI Voirie 2015-2020 de la Communauté de Communes Maremne Adour Côte Sud et conformément au règlement financier applicable en la matière, le versement d'un fonds de concours est prévu par la commune à MACS.

L'estimation totale de l'opération est de 30 360.00€ TTC.

Les dépenses éligibles au titre du PPI Voirie correspondent aux travaux et études d'aménagement de compétence communautaire. Elles s'élèvent à 22 800.00€ HT soit 27 360.00€ TTC.

Le plan de financement est le suivant :

Total des dépenses éligibles HT	22 800.00€
TVA	4560.00€
Total des dépenses TTC	27 360.00€
Fonds de concours communal HT	11 400.00€
Autre	0€
Financement MACS y compris TVA	15 960.00€
TOTAL financement	27 360.00€

La participation financière définitive de la commune sera arrêtée par référence au montant réel des dépenses, dans la limite d'une augmentation de 10% par rapport au plan de financement ci-dessus.

Le versement du fonds de concours par la commune interviendra en un seul versement au plus tard 3 mois après la réception des travaux et la transmission du décompte général définitif.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Madame MARS-JOLIBERT Patricia,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :

ARTICLE 1 : D'approuver le projet de convention relative au versement d'un fonds de concours voirie – Travaux de sécurité Rue de Bellocq

ARTICLE 2 : D'approuver le plan de financement de l'opération et le versement du fonds de concours à MACS.

ARTICLE 3: D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que toute pièce relative à cette affaire.

Rendu exécutoire par affichage le : 06/09/2019 et transmission au contrôle de légalité le : 06/09/2019

N°2019-52DE - CONVENTION CONSTRUCTION DE 15 LOGEMENTS SOCIAUX – DOMAINE DU LAVOIR

Dans le cadre du Programme Local de l'Habitat (PLH) de MACS, le bailleur social CLAIRSIENNE envisage la construction de 15 logements locatifs (10 PLUS et 5 PLAI composés de 5 T2 et 10 T3) dont il serait le bailleur et le gestionnaire.

Ce projet situé au cœur du village au Domaine du Lavoir a retenu toute l'attention de la commune de St Geours de Marenne et de la communauté de communes MACS, et fait l'objet d'une convention visant à définir les engagements réciproques de chacune des parties dans le cadre de la réalisation de ce programme locatif.

La commune s'engage ainsi à participer à l'opération via l'octroi d'une subvention de 13 499.99€ représentant 1/4 du montant demandé au titre de l'aide consacré à la réalisation de logements locatifs sociaux conformément à la Fiche 1 du règlement communautaire d'intervention en faveur du logement social en vigueur, MACS prenant en charge les 3/4 restant soit 40 499.96€.

CONSIDERANT la nécessité de ce type d'opération permettant de faire évoluer significativement le parc de logements locatifs sociaux situés sur le territoire communal,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- d'approuver le projet de convention à intervenir entre CLAIRSIENNE, MACS et la commune de Saint Geours de Marenne.
- d'autoriser Mr Le Maire à signer cette convention et d'en poursuivre l'exécution.

Rendu exécutoire par affichage le : 06/09/2019 et transmission au contrôle de légalité le : 06/09/2019

N°2019-53DE : CREATION D'UN EMPLOI TEMPORAIRE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante qu'il convient de créer un emploi temporaire d'Adjoint Technique catégorie hiérarchique C pour assurer le remplacement d'un agent indisponible pour congés de maladie, à compter du 9 septembre 2019 dans le service technique.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, article 3- 1,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- De créer un emploi temporaire à temps complet à raison de 35 heures /semaine d'adjoint technique emploi de la catégorie hiérarchique C, pour le remplacement d'un agent indisponible pour congés de maladie à compter du 9 septembre 2019 et pour la durée d'absence de l'agent dans le service technique,
- Que l'agent recruté sur cet emploi sera chargé d'assurer les fonctions suivantes : Agent polyvalent des services techniques,
- Que l'agent recruté sera rémunéré sur l'indice brut 348 correspondant au 1^{er} échelon de l'échelonnement indiciaire du grade d'Adjoint technique emploi de catégorie hiérarchique C,
- Que le recrutement de l'agent se fera par contrat de travail de droit public conformément à l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, dans la limite de la durée d'absence de l'agent remplacé,
- Que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget aux chapitre et article prévus à cet effet,
- Que Monsieur le Maire est chargé de procéder aux formalités de recrutement.

Rendu exécutoire par affichage le : 06/09/2019 et transmission au contrôle de légalité le 06/09/2019

SEANCE LEVEE A 19 h 25

Table des délibérations de la séance du 5 septembre 2019

2019-50DE – Révision des loyers des maisons communales

2019-51DE - Convention relative au versement d'un fonds de concours – Travaux de sécurité « rue de Bellocq »

2019-52DE - Convention construction de 15 logements sociaux – Domaine du Lavoir

2019-53DE : Création d'un emploi temporaire